

Partie 1 Généralités

1.1 SECTIONS CONNEXES

- .1 Section 06 10 11 Charpenterie :- Feuillards de revêtement pour surfaces à l'horizontale.
- .2 Section 06 16 43 Travaux de revêtement en gypse :- Feuillards de revêtement pour des surfaces verticales.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 American Society for Testing and Materials (ASTM)
 - .1 ASTM A879/A879M-06, Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated by the Electrolytic Process for Applications Requiring Designation of the Coating Mass on Each Surface
 - .2 ASTM A653/A653M-06, Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process.
 - .3 ASTM A792/A792M-06, Specification for Steel Sheet, 55% Aluminum-Zinc Alloy-Coated by the Hot-Dip Process
- .2 Office des normes générales du Canada (CGSB)
 - .1 CAN/CGSB-1.181-99, Enduit riche en zinc, organique et préparé
- .3 Institut canadien de la tôle d'acier pour le bâtiment (ICTAB)
 - .1 ICTAB 59-05 :- Manuel sur la construction de résidences à travaux d'ossature en acier et de poids léger.

Partie 2 Produits

2.1 MATÉRIAUX/MATÉRIEL

- .1 Éléments en acier : conformes à la norme CSA S136, fabriqués selon la norme ASTM A653/A653M; il doit s'agir ici d'acier, de nuances A à D.
- .2 Tôle d'acier zinguée : tôle d'acier de qualité conforme à la norme A653M, revêtue d'un zingage Z275.
- .3 Vis : à tête cylindrique bombée, autotaraudeuses et autoperceuses, protégées contre la corrosion et ce, en conformité avec les exigences minimales de l'ICTAB; de la longueur ou des longueurs convenant aux applications.
- .4 Ancrages : coquilles d'expansion pour béton ou autres fixations du type à pénétration convenant à l'ouvrage.

2.2 DÉSIGNATION DES POTEAUX D'ACIER

- .1 Montants en acier, à code de couleurs tiré de la norme 50M de l'ICTAB. Alternativement, l'épaisseur du métal de base pourra être inscrite sur chaque membrure et ce, par impression ou par étampage, à l'aide d'encre ne s'effaçant pas.

2.3 PIÈCES COMPOSANTES

- .1 Le système d'ossature en acier et de poids léger devra comprendre ce qui suit :

- .1 Des montants porteurs de charges axiales, y compris :
 - .1 Montants muraux.
 - .2 Lisses simples de planchers et de plafonds.
 - .3 Connexions.
- .2 Soliveaux de plancher, de toiture et de plafond, y compris :
 - .1 Soliveaux.
 - .2 Linteaux et pièces de garniture.
 - .3 Connexions.

2.4 OSSATURE MÉTALLIQUE

- .1 Montants en acier et soliveaux de toiture en acier. Conformes à la norme CSA S136, fabriqués à partir d'acier enduit de zinc, avec une profondeur conforme aux indications. Épaisseur minimale de l'acier : 0,879 mm.
- .2 Lisses pour poteaux : faites du même matériau et présentant le même fini que les poteaux d'acier, et à âme de hauteur appropriée.
 - .1 Lisse inférieure : monopiece.
 - .2 Lisse supérieure : monopiece.
- .3 Agrafes angulaires. Faites du même matériau et présentant le même fini que les montants, mesurant 38 mm x 38 mm x la profondeur du colombage en acier, à paroi d'au moins 1,22 mm d'épaisseur.

Partie 3 Exécution

3.1 GÉNÉRALITÉS

- .1 Exécuter les travaux en conformité avec les exigences du Manuel sur la construction de résidences à travaux d'ossature en acier et de poids léger de l'ICTAB.

3.2 ESPACEMENT

- .1 L'espacement des membrures ne devra pas dépasser ce qui suit :-
 - .1 Montants muraux : 400 mm.
 - .2 Soliveaux de toiture : 400 mm.

3.3 MONTAGE

- .1 Ancrer solidement les lisses à la structure, à 400 mm d'entre axes au plus.
- .2 Assembler les poteaux d'aplomb et d'alignement, et les souder, selon les recommandations du fabricant et les fixer solidement à l'aide d'au moins deux (2) vis.
- .3 Insérer les poteaux dans la lisse inférieure et la lisse supérieure monopiece.
- .4 Installer les montants à pas plus de 50 mm des murs d'aboutement, des ouvertures et de chaque côté d'ouvrages de coin ou de terminaison avec des matériaux dissemblables.
- .5 Renforcer les ouvertures pratiquées dans les murs au moyen d'entretoises et d'éléments d'ossature additionnels, selon les indications des dessins d'atelier, de manière que les charges soient adéquatement supportées.

3.4 TOLÉRANCES D'ASSEMBLAGE

- .1 Monter les ouvrages d'ossature d'aplomb et en parfait alignement et ce, en respectant les tolérances établies à ce sujet. Aux endroits requis, aménager les travaux avec des entretoises temporaires.
- .2 Lisses :
 - .1 Orienter précisément les lisses murales et les fixer solidement en place et ce, à 400 mm d'entre axes, sauf si un espacement plus serré s'avère nécessaire et ce, en conformité avec les dessins d'atelier passés en revue et acceptés.
 - .2 Prévoir des ouvrages d'appui complets et en continu en dessous des lisses.
- .3 Montants :
 - .1 Monter les montants d'aplomb, de niveau et de façon équarrie et ce, en fonction d'une tolérance d'au plus 1 dans 500.
 - .2 Placer les montants à la verticale et ce, à 406 mm d'entre axes (avec une tolérance de 3 mm) et à pas plus de 50 mm des murs d'aboutement et de chaque côté des ouvertures et des ouvrages en coin.
 - .3 Attacher les montants aux lisses inférieure et supérieure et ce, par l'emploi d'au moins deux (2) vis à chaque endroit.
 - .4 La pratique d'épissures dans les montants est interdite.
- .4 Orienter les soliveaux ou les chevrons ou leurs raidisseurs d'extrémité directement par dessus les montants. Comme solution de rechange, l'on peut utiliser une membrure de distribution de la charge pour assurer le transfert des charges. Ne pas se servir des lisses comme membrures de distribution de la charge.

FIN DE SECTION

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC
